



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 43

en exercice : 48

présents : 45

pouvoirs : 3

votants : 48

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Nouvelles au Landreau,  
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, président par intérim,  
Date de la convocation : 4 janvier 2017

### Présents :

MM PERROUIN SABOURIN (pouvoir de Mr COIGNET) LUCAS BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON  
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD BALEYDIER JOUNIER  
AGASSE MARCHAIS J.M. SERISIER MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON LEGOUT BUZONIE  
MMES BRAUD (pouvoir de Mme BABIN) LERAY MENARD CHOBLET HOUSSIN MEILLERIS-PAGEAUD VIVANT  
DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU MOSTEAU GILBERT ARBERT TESSERAU CHARRIER LE POTTIER (pouvoir  
de Mme PEROCHEAU) LACOSTE

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

MMES BABIN PEROCHEAU et Mr COIGNET

**Est nommé secrétaire de séance :** Christelle BRAUD

## Election du septième Vice-Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, portant fusion des communautés de  
communes Loire-Divatte et de Vallet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour créer la Communauté de Communes  
Sèvre et Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-  
41-3,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus  
successivement au scrutin uninominal,

RECEVU  
LE 13 JAN 2017  
A 14H 14

Le Conseil Communautaire :

- **PROCLAME** Mr Pierre BERTIN, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Sèvre et Loire et le déclare installé.

Fait à Vallet, le 11 janvier 2017

Le Président

**Pierre-André PERROUIN**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
préfecture le 13 JAN. 2017

de son affichage le 17 JAN. 2017